

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 17 mars 2022**

*Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Salavre, le jeudi dix mars deux mil vingt et deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jacques Feaud.*

*Sont présents : Mesdames Christelle Bozon, Claudia Genet, Céline Monin et Messieurs Jacques Gauthier, Alexandre Clément, Sébastien Mayer, André Bouton, Didier Blanc.*

*Est absent : Monsieur Denis Chagnard (pouvoir donné à M. Didier Blanc).*

*Madame Céline Monin a été désignée en qualité de secrétaire de séance.*

### **Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 10 mars 2022**

*Le compte-rendu de la réunion du jeudi 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité. Le registre des délibérations est signé par les membres du conseil municipal présents.*

### **Préparation budgétaire**

*Il a été préparé le budget primitif des budgets communal et lotissement communal 2022. Les élus demanderont un rendez-vous avec la DGFIP avant le vote des budgets.*

### **Travaux en cours**

*Réhabilitation de la Place du 19 mars 1962 avec mises aux normes accessibilité*

*L'enrobé doit être coulé le vendredi 18 mars 2022.*

*Rampe d'accès PMR à la Mairie*

*Le béton désactivé doit être coulé prochainement ainsi que les joints des dalles.*

*Clocher de l'église*

*Il a été remarqué que l'angélus de l'église sonnait correctement, mais que les heures ne sonnaient plus. Le technicien de l'entreprise BODET est intervenu le 14 février 2022 et il indique dans le rapport de visite technique n°828091 que nous devons remplacer la bobine électrotintement V3T3 de la cloche 2. Cette pièce a été remplacée sous garantie.*

## Questions diverses

### Installation d'un nouveau columbarium au cimetière

*Le columbarium actuel est complet depuis peu. Monsieur le Maire et M. Jacques GAUTHIER ont rencontré ECA COLUMBARIUM qui réalisera différents devis pour l'installation d'un nouveau columbarium.*

*Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant à nouveau la parole, le Maire déclare la séance levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.*

*Le Maire,  
Jacques FEAUD.*